

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

9941 - Une épicerie offrant des aliments à dérivés porcins

question

Question : Est-il permis de vendre des aliments constitués d'ingrédients contenant de l'alcool et des dérivés porcines ? En effet, il est fréquent aux USA que des musulmans possèdent ou travaillent dans des épiceries où l'on vend la bière, la viande de porc et le tabac....

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n'est pas permis de vendre ce qu'il est interdit de manger ou d'utiliser comme les éléments cités dans la question.